



**HAL**  
open science

**Annie Deperchin, La justice à l'épreuve de la guerre.  
Magistrats et avocats pendant le premier conflit  
mondial, Paris, L'Harmattan, 2022, 546 p**

Florence Renucci

► **To cite this version:**

Florence Renucci. Annie Deperchin, La justice à l'épreuve de la guerre. Magistrats et avocats pendant le premier conflit mondial, Paris, L'Harmattan, 2022, 546 p. Revue historique de droit français et étranger, 2024, 2023 (4), pp.696-698. halshs-04802933

**HAL Id: halshs-04802933**

**<https://shs.hal.science/halshs-04802933v1>**

Submitted on 25 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

[version auteur] Florence Renucci, « Annie Deperchin, *La justice à l'épreuve de la guerre. Magistrats et avocats pendant le premier conflit mondial*, Paris, L'Harmattan, 2022, 546 p. », *Revue historique de droit français et étranger*, octobre-décembre 2023 (2024), p. 696-698.

**Annie Deperchin, *La justice à l'épreuve de la guerre. Magistrats et avocats pendant le premier conflit mondial*, Paris, L'Harmattan, 2022, 546 p.**

Annie Deperchin, spécialiste d'histoire de la justice et de la Première Guerre mondiale, livre un ouvrage solide et éclairant. Elle y fait le choix d'une approche par les acteurs et actrices, cherchant à comprendre l'institution « par le bas », tout en la recontextualisant finement dans son environnement politique, juridique et historique. L'autrice justifie de manière très convaincante son parti de s'en tenir aux magistrats et aux avocats, ainsi qu'aux juridictions « ordinaires » de l'ordre judiciaire. Ces juridictions « ordinaires » et leurs membres ne sont pas isolés du conflit et des logiques militaires, bien au contraire. La problématique centrale de ce livre est, précisément, l'incidence polymorphe que la Première Guerre mondiale exerce sur l'institution judiciaire.

Dans ses premiers chapitres, Annie Deperchin resitue les acteurs concernés et analyse leurs expériences. Elle évalue, tout d'abord, le nombre de professionnels mobilisés (chapitre 1), ce qui n'a rien d'une évidence : les sources sont partielles et contradictoires, y compris pour les magistrats. Son analyse matérielle des sources lui fait conclure à un nombre compris entre 700 et 900 sur 3850 magistrats, soit entre 18% et 23%. Quant aux avocats, qui sont 7311 en 1913-14, leur taux de mobilisation moyen est évalué à 51%. Il y a donc une nette différence entre les deux professions. En se basant uniquement sur les données de la cour d'appel de Paris et du tribunal de la Seine, les pourcentages de mobilisation des autres auxiliaires de justice sont, globalement, plus proches de celui des avocats que des magistrats. Les raisons de cette disparité se trouvent dans les structures démographiques de ces professions et les difficultés à remplacer les magistrats. Les avocats et magistrats sous l'uniforme intègrent essentiellement l'armée de terre sur des postes d'officiers et de sous-officiers, les plaçant souvent en première ligne (chapitre 2). Leurs expériences sont hétérogènes selon leurs affectations : au combat, dans la justice militaire ou, très rarement, dans des missions hors frontières ou diplomatiques, à l'instar de Jean Appleton, Marius Moutet et Jacques Sadoul. Annie Deperchin examine les parcours de ces hommes, mais aussi leurs préoccupations. Être loin, c'est se soucier de son avenir : ceux qui sont restés vont-ils prendre la place des absents ? Quels sont les risques induits pour les avocats mobilisés, en termes d'avancement, de clientèle, de paiement de la patente, etc. ? (chapitre 3)

Les chapitres suivants proposent une histoire spatiale de la justice, d'autant plus pertinente que la guerre complexifie des situations déjà hétérogènes. L'autrice s'intéresse, en premier lieu, à la division souvent utilisée par les historiens de la Première Guerre mondiale, entre « l'avant » et « l'arrière ». À « l'avant » (chapitres 5 et 6), Annie Deperchin reconstitue la vie judiciaire à proximité du front, puis la justice dans les territoires occupés. Dans le premier cas, elle évoque les situations « d'errances judiciaires » (Somme), de rentrées judiciaires face au vide et à l'absence (Reims), d'adaptations permanentes de la carte judiciaire, d'activités en pointillé des tribunaux, ou encore de sentiment d'abandon pour des juristes nancéens dont les préoccupations sont loin du Palais, comme en témoigne le bâtonnier Mengin : « Absorbé moi-même par les devoirs volontaires qui m'éloignent du palais, je hante les ruines que les bombardements multiplient dans notre ville, j'y relève les cadavres, j'en tire les blessés, je vis dans l'inférieur massacre des femmes et des petits enfants... » (p. 144). La situation est encore distincte dans les territoires occupés, i.e. dans dix départements du nord et de l'est de la France, où s'applique le droit international. Des magistrats et des avocats sont alors en première ligne lors des prises d'otages – ou pire encore à Douai. En tant que notables, ils sont « des cibles privilégiées au cours de la guerre car les Allemands les incluent systématiquement dans leurs listes » (p. 169).

[version auteur] Florence Renucci, « Annie Deperchin, *La justice à l'épreuve de la guerre. Magistrats et avocats pendant le premier conflit mondial*, Paris, L'Harmattan, 2022, 546 p. », *Revue historique de droit français et étranger*, octobre-décembre 2023 (2024), p. 696-698.

Parallèlement, à « l'arrière », une partie des magistrats et des avocats s'investissent médiatiquement, comme l'avocat Charles Chenu, prennent en charge des blessés, accueillent des réfugiés, organisent des bureaux de consultations gratuites pour venir en aide aux familles, des œuvres de guerre au sens large, des souscriptions patriotiques... Ces mobilisations sont individuelles et/ou collectives, mais s'orchestrent, en général, au sein de réseaux judiciaires. Elles impliquent les familles, à l'instar des femmes des avocats qui font office de personnel dans l'hôpital du barreau de Bordeaux. Même si ces initiatives s'épuisent parfois, elles demeurent très présentes jusqu'à la fin du conflit (chapitre 3). L'activité judiciaire de « l'arrière » est grevée par la pénurie de magistrats et surtout des avocats, même si le nombre d'affaires civiles est divisé par deux puis par trois entre 1913 et 1915. La justice militaire s'insère dans le quotidien avec l'extension de la compétence des conseils de guerre et l'incorporation de professionnels civils dans les juridictions militaires. La situation se traduit par un *modus vivendi*, puis un rééquilibrage au profit de la justice de droit commun (chapitre 7). La dernière analyse spatiale convoquée par l'auteur est la différence Paris-Province : la vie judiciaire est largement plus ralentie dans le second cas (chapitre 8).

Annie Deperchin s'attache subséquemment à analyser les multiples répercussions de la guerre sur la manière de rendre la justice. Le chapitre 9 est, ainsi, édifiant sur la façon dont les juridictions se mettent au service de la défense nationale (répression des propos antipatriotiques, des adultères, recrutements indirects au sein du tribunal pour enfants de la Seine, débats autour de l'accès des « sujets ennemis » à la justice française, etc.). Les juridictions « ordinaires » françaises mènent également une guerre économique (chapitre 10), en appui à l'interdiction des relations commerciales avec « l'ennemi », notamment à l'égard des Allemand(e)s installé(e)s en France. Il y a alors 29 000 Allemands à Paris recensés en 1911, ce qui en fait la « deuxième colonie étrangère après les Italiens » (p. 298). L'investissement des magistrats à servir cette cause, même quand elle n'est pas complètement fondée juridiquement, s'apparente à un « patriotisme juridictionnel ». Ce patriotisme suscite des remous chez les avocats quand il se heurte aux règles de déontologie, en particulier autour de la défense des prisonniers allemands (chapitre 11). Parallèlement, la situation engendre des propositions : les implications sur les femmes dans l'accès aux professions judiciaires sont finalement modiques, mais les revendications sur la protection du titre d'avocat et la question des retraites vont, elles, se concrétiser en 1920-21 (chapitre 12). De même, du côté des magistrats, la guerre entraîne des projets de réformes en profondeur qui resteront, au final, circonscrits (chapitre 13).

Les deux derniers chapitres de l'ouvrage, enfin, portent sur la relation à la souffrance et au deuil, au sein du Palais. Il s'agit d'orchestrer une mise en scène de la mémoire qui se traduit par une intense politique de commémorations. Elle ne change toutefois rien à la solitude et à l'amertume des professionnels revenus du front (chapitre 14). Sur le plan professionnel, magistrats et avocats prennent en charge les « souffrances de la nation » par le règlement de dommages matériels et « humains », avec la reconnaissance des victimes et des préjudices subis (chapitre 15).

La présente synthèse de l'ouvrage d'Annie Deperchin ne rend pas justice à sa densité et à sa finesse analytique. S'il y a quelques rares redites, l'auteur offre – et c'est une gageure – une analyse extrêmement limpide d'une situation éminemment complexe. Un livre passionnant donc, qui comble un manque historiographique indéniable.

Florence Renucci  
Institut des Mondes Africains

[version auteur] Florence Renucci, « Annie Deperchin, *La justice à l'épreuve de la guerre. Magistrats et avocats pendant le premier conflit mondial*, Paris, L'Harmattan, 2022, 546 p. », *Revue historique de droit français et étranger*, octobre-décembre 2023 (2024), p. 696-698.

CNRS-Aix-Marseille Université